



Pour partir du **BON PIED** !

Intégrer les jeunes et les nouveaux travailleurs
en toute **SÉCURITÉ**.

ÉTAPE 1

PLANIFICATION DE L'ARRIVÉE DU NOUVEL EMPLOYÉ

- Déterminer la nature des tâches à exécuter et évaluer les risques qui leur sont associés en tenant compte de l'expérience et de la formation du travailleur.
- S'assurer que l'aménagement des lieux, les méthodes de travail et les équipements sont appropriés et sécuritaires.
- Prévoir et fournir les équipements de protection appropriés.
- Déterminer les besoins en matière de formation, d'assistance et de supervision pour l'exécution adéquate des tâches en toute sécurité.

Plus de 50 % des accidents surviendraient dans les six premiers mois d'un nouvel emploi.

L'employeur a l'obligation d'assurer, par des mesures concrètes, la prévention des accidents du travail.

ÉTAPE 2

ACCUEIL ET SENSIBILISATION À LA PRÉVENTION Dès la première journée de travail

- Démontrer que la santé et la sécurité du travail constitue une valeur préconisée par l'entreprise.
- Faire connaître les politiques et les règlements de l'entreprise en matière de santé et de sécurité du travail et préciser l'importance de les appliquer.
- Renseigner le travailleur sur les mesures disciplinaires prises en cas de non-respect des règles.
- Organiser une visite des lieux et indiquer au passage où se trouve la trousse de premiers soins, les sorties de secours, les extincteurs, etc.
- Informer le travailleur de ses droits et de ses responsabilités ainsi que de ceux de l'employeur.
- Présenter le nouveau travailleur à son équipe de travail et aux membres du comité de santé et de sécurité.
- Faire connaître au travailleur la marche à suivre en cas d'accident du travail.
- Encourager le travailleur à signaler tout danger et à proposer des solutions.



ÉTAPE 3

FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

Avant de lui confier sa première tâche

Information liée aux tâches réelles

- S'assurer que le nouveau travailleur a reçu l'information nécessaire pour comprendre et exécuter son travail de façon efficace et sécuritaire.
- Faire répéter les instructions et donner au travailleur le temps de poser des questions.
- Exprimer clairement des attentes réalistes.

Méthodes et techniques de travail sécuritaires

- Montrer au travailleur chaque étape de la tâche à accomplir en lui soulignant les dangers et en appliquant les méthodes de travail sécuritaires.
- Faire exécuter chaque étape de la tâche par le travailleur, en supervisant la démarche, et au besoin, les répéter.
- Indiquer comment et pourquoi utiliser les équipements de protection.
- Apprendre au travailleur comment faire les vérifications d'usage avant d'utiliser les équipements.
- Donner une formation particulière si les tâches l'exigent (Ex. SIMDUT, cadenassage, etc.).

Compagnonnage

- Associer le jeune travailleur à un collègue expérimenté ayant la sécurité à cœur pour :
 - l'accompagner dans l'acquisition de nouvelles compétences ;
 - lui transmettre les trucs sécuritaires du métier ;
 - répondre à ses questions ;
 - insister continuellement sur l'importance de la santé et de la sécurité du travail ;
 - favoriser les échanges intergénérationnels pour assurer le transfert des connaissances en santé et en sécurité du travail.

Comment bien communiquer avec les jeunes travailleurs ?

En leur expliquant clairement les comportements qu'on attend d'eux (fixer des limites).

En leur donnant des exemples précis.

En les convainquant plutôt qu'en leur dictant des règles.

Le superviseur doit constituer un modèle pour les jeunes travailleurs.

ÉTAPE 4

SUPERVISION : SUIVI ET ÉVALUATION

- Prévoir des rencontres de suivi.
- S'assurer que les notions de santé et de sécurité du travail sont comprises et appliquées.
- Corriger les mauvaises habitudes de travail ou les comportements dangereux.
- Encourager les comportements sécuritaires.
- Demander au travailleur s'il a des questions à poser.

Bureaux régionaux de la CSST

Abitibi-Témiscamingue

33, rue Gamble Ouest
Rouyn-Noranda
(Québec) J9X 2R3
Tél. 819 797-6191
1 800 668-2922
Télé. 819 762-9325

2^e étage
1185, rue Germain
Val-d'Or
(Québec) J9P 6B1
Tél. 819 354-7100
1 800 668-4593
Télé. 819 874-2522

Bas-Saint-Laurent
180, rue des Gouverneurs
Case postale 2180

Rimouski
(Québec) G5L 7P3
Tél. 418 725-6100
1 800 668-2773
Télé. 418 725-6237

Chaudière-Appalaches

835, rue de la Concorde
Saint-Romuald
(Québec) G6W 7P7
Tél. 418 839-2500
1 800 668-4613
Télé. 418 839-2498

Côte-Nord

Bureau 236
700, boulevard Laure

Sept-Îles
(Québec) G4R 1Y1
Tél. 418 964-3900
1 800 668-5214
Télé. 418 964-3959

235, boulevard La Salle

Baie-Comeau
(Québec) G4Z 2Z4
Tél. 418 294-7300
1 800 668-0583
Télé. 418 294-7325

Estrie

Place-Jacques-Cartier
Bureau 204
1650, rue King Ouest
Sherbrooke
(Québec) J1J 2C3
Tél. 819 821-5000
1 800 668-3090
Télé. 819 821-6116

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

163, boulevard de Gaspé
Gaspé
(Québec) G4X 2V1
Tél. 418 368-7800
1 800 668-6789
Télé. 418 368-7855

200, boulevard Perron Ouest

New Richmond
(Québec) G0C 2B0
Tél. 418 392-5091
1 800 668-4595
Télé. 418 392-5406

Île-de-Montréal

1, complexe Desjardins
Tour Sud, 31^e étage
Case postale 3
Succursale Place-Desjardins
Montréal
(Québec) H5B 1H1
Tél. 514 906-3000
Télé. 514 906-3200

Lanaudière

432, rue De Lanaudière
Case postale 550
Joliette
(Québec) J6E 7N2
Tél. 450 753-2600
1 800 461-4489
Télé. 450 756-6832

Laurentides

6^e étage
85, rue De Martigny Ouest
Saint-Jérôme
(Québec) J7Y 3R8
Tél. 450 431-4000
1 800 465-2234
Télé. 450 432-1765

Laval

1700, boulevard Laval
Laval
(Québec) H7S 2G6
Tél. 450 967-3200
Télé. 450 668-1174

Longueuil

25, boulevard La Fayette
Longueuil
(Québec) J4K 5B7
Tél. 450 442-6200
1 800 668-4612
Télé. 450 442-6373

Mauricie et Centre-du-Québec

Bureau 200
1055, boulevard des Forges
Trois-Rivières
(Québec) G8Z 4J9
Tél. 819 372-3400
1 800 668-6210
Télé. 819 372-3286

Outaouais

15, rue Gamelin
Case postale 1454
Gatineau
(Québec) J8X 3Y3
Tél. 819 778-8600
1 800 668-4483
Télé. 819 778-8699

Québec

425, rue du Pont
Case postale 4900
Succursale Terminus
Québec
(Québec) G1K 7S6
Tél. 418 266-4000
1 800 668-6811
Télé. 418 266-4015

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Place-du-Fjord
901, boulevard Talbot
Case postale 5400
Chicoutimi
(Québec) G7H 6P8
Tél. 418 696-5200
1 800 668-0087
Télé. 418 545-3543

Complexe du Parc
6^e étage
1209, boul. du Sacré-Cœur
Case postale 47
Saint-Félicien
(Québec) G8K 2P8
Tél. 418 679-5463
1 800 668-6820
Télé. 418 679-5931

Saint-Jean-sur-Richelieu

145, boulevard Saint-Joseph
Case postale 100
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J3B 6Z1
Tél. 450 359-2100
1 800 668-2204
Télé. 450 359-1307

Valleyfield

9, rue Nicholson
Salaberry-de-Valleyfield
(Québec) J6T 4M4
Tél. 450 377-6200
1 800 668-2550
Télé. 450 377-8228

Yamaska

2710, rue Bachand
Saint-Hyacinthe
(Québec) J2S 8B6
Tél. 450 771-3900
1 800 668-2465
Télé. 450 773-8126

Bureau RC-4
77, rue Principale
Granby
(Québec) J2G 9B3
Tél. 450 378-7971
Télé. 450 776-7256

Bureau 102
26, pl. Charles-De Montmagny
Sorel-Tracy
(Québec) J3P 7E3
Tél. 450 743-2727
Télé. 450 746-1036

www.csst.qc.ca/jeunes

